

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA MENACE TERRORISTE D'EXTRÊME DROITE -
(N° 877)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par

M. Croizier, Mme Desjonquères, M. Isaac-Sibille, Mme Mette, Mme Morel, M. Cosson et
Mme Ferrari

ARTICLE UNIQUE

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« et d’extrême gauche ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 5 et 6.

III. – En conséquence, à l’alinéa 3, après le mot :

« droite »,

insérer les mots :

« ou d’extrême gauche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune idéologie extrémiste ne doit nous laisser indifférents.

Cet amendement vise à étendre le champ d’application de cette proposition de loi visant à dresser un état des lieux de la menace terroriste à tous les groupuscules extrémistes, qu’ils soient d’extrême droite comme d’extrême gauche.